



Ville de
L'HÔPITAL

Charte de bonne conduite *lors des cérémonies de mariages civils* *et autres cérémonies organisées en Mairie*

Si la présente charte s'adresse en premier lieu aux futur(e)s époux(ses) et à leurs invités, elle porte plus généralement règlement du déroulement de toutes cérémonies organisées en mairie (ex : parrainages civils).

En préambule il convient de rappeler que l'Hôtel de Ville est la maison de la République, dont elle incarne les valeurs et les symboles. C'est un espace de droits, de devoirs et de respect. Chacun est amené, au cours de son existence, à y accomplir des actes officiels majeurs, à l'image de la cérémonie de mariage civil.

C'est pourquoi cette charte comporte un certain nombre de règles, civilités et protocoles, afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité du mariage, avec la solennité de l'évènement, le respect des lieux, ainsi que des règles de sécurité et de tranquillité publique à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Hôtel de Ville.

Elle vise également à prévenir les éventuels contrevenants des risques qu'ils encourent en ne respectant pas la réglementation en vigueur. Le respect de cette charte sera le gage d'une cérémonie de mariage réussi et permettra le bon déroulement des festivités.

Déroulement de la cérémonie

Afin de ne pas perturber le déroulement des autres célébrations susceptibles d'être programmées le même jour, nous vous demandons de respecter scrupuleusement votre horaire de passage.

En cas de retard, pour ne pas pénaliser les autres couples et perturber les autres cérémonies, le mariage sera célébré dès qu'une possibilité apparaîtra au cours de la journée.

Lors de la cérémonie, l'assemblée doit adopter un comportement respectueux de circonstance.

Tout manque de respect envers l'Officier de l'Etat Civil et/ou les agents municipaux sera systématiquement suivi d'un dépôt de plainte.

Le déploiement de drapeaux est interdit dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville.

Pour des raisons de sécurité notamment, mais aussi de maintien en bon état de propreté des locaux pour les célébrations suivantes, l'utilisation de riz, de confettis, ou de tout projectile de cette sorte, est prohibée.

Les téléphones portables doivent être éteints durant la cérémonie. Les appareils photos et les caméras sont évidemment tolérés dans la salle des mariages.

En cas de désordre majeur, de menace ou de trouble à l'ordre public, le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, pourra surseoir à la célébration de la cérémonie après s'être entretenu avec les intéressés.

Les cortèges

L'obstruction à la circulation urbaine par le cortège est formellement interdite. De manière générale le cortège doit se soucier de la sécurité des piétons, faciliter la fluidité du trafic routier dans le respect du code de la route et des règlements de circulation en vigueur.

Engagements des futur(e)s marié(e)s

Les futur(e)s marié(e)s s'engagent, par le respect de cette charte, au bon déroulement de leur cérémonie, en harmonie avec les valeurs de la République et avec la tranquillité des habitants de L'Hôpital. Ils s'obligent à porter à la connaissance de leurs convives le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité. En leur qualité d'organisateur de la cérémonie, ils peuvent être amenés à répondre des agissements de leurs invités. Tout manquement pourra être poursuivi en justice.

Date et signatures précédées de la mention « *lu et approuvé* »

L'Hôpital, le _____

Le (la) futur(e) époux(se)

Le (la) futur(e) époux(se)

Le Maire, les Adjoint au Maire et les Conseillers Municipaux de la Ville de L'Hôpital souhaitent aux mariés et à leurs convives une très belle cérémonie ainsi que leurs meilleurs vœux de bonheur.

